



**PRÉFET  
DE L'ALLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Interdiction d'organisation de brocantes, braderies, vide-greniers et ventes au déballage**

Moulins, le 07/04/2021

Compte-tenu de la dégradation de la situation sanitaire actuelle au niveau national et départemental et de la nature de ces rassemblements, propice à favoriser les risques de contagion, Jean-Francis Treffel, préfet de l'Allier, a pris un arrêté portant interdiction d'organisation des brocantes, braderies, vide-greniers et ventes au déballage, sur l'ensemble du département, jusqu'au lundi 3 mai 2021.

Cet arrêté est consultable sur le site internet des services de l'État : <http://www.allier.gouv.fr/la-covid-19-dans-l-allier-a3067.html> – rubrique « interdiction de vente d'alcool et de rassemblements »

**Contact presse  
Bureau de la  
communication interministérielle**

Tél : 04 70 48 33 10 ou 04 70 48 30 36  
Mél : [pref-communication@allier.gouv.fr](mailto:pref-communication@allier.gouv.fr)  
[www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr)  
@Prefet03

2 rue Michel de l'Hospital  
03000 MOULINS